



**Attribution de subvention au titre de la politique muséographique du Département**

**Rapport n° CP/2013/675**

**Service gestionnaire :**  
Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre un dossier relatif à la politique muséographique du Département.

La Communauté de communes d'Alsace Bossue s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine historique et architectural à travers la réalisation d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine. Le projet a été labellisé CIP en commission permanente du 17 décembre 2007, et est inscrit en tant que « projet d'excellence » dans le contrat de territoire de l'Alsace Bossue / Pays de Sarre-Union. Les travaux ont débuté en mai 2012 : une pré-ouverture se fera à l'automne 2013 et l'inauguration se tiendra au printemps 2014.

En 2013, quatre actions de préfiguration sont prévues : la restauration du site archéologique de la Villa, une mission photographique du chantier du CIP, la préparation de l'ouverture de l'équipement, la mise en place de l'événement « Passé à venir ».

Le coût global de ce programme d'actions de préfiguration 2013 est estimé à 63 100 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des CIP.

Une subvention de 24 250 € sur les dépenses de fonctionnement a été accordée par la commission permanente du 2 septembre 2013.

Le Département pourrait allouer une subvention de 1500 €, représentant 50% des dépenses éligibles de petit investissement, pour l'acquisition d'ouvrages pour le centre de documentation.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 20 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35466	204-204142-314	38 805,61 €	18 510,16 €	1 500,00 €

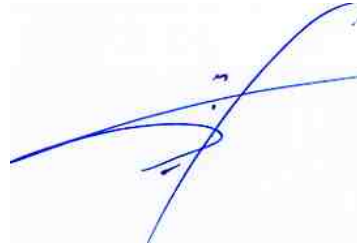
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer à la Communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 1 500 € sur les dépenses d'investissement au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine.*

*Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.*

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL